



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1275-309**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-309 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de prévoir, pour l'application de la cession pour fins de parc, l'établissement de la valeur d'un terrain par un évaluateur agréé lors d'un projet de redéveloppement »

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 7 novembre 2022.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro 22-11-23-35 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 23 novembre 2022 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 1^{er} jour du mois de décembre 2022 sous le numéro de certificat VD 2022-11.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 5^e jour du mois de décembre 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca